

23/204

Copie pour info informatives

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Arrondissement de Cosne

COMMUNE DE SAINT-LOUP



SEANCE DU 11 octobre 2011
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7 + 2 pouvoirs
Votants : 9

L'an deux mil onze, le 11 octobre à 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Date de la convocation :

Etaients présents : Alain ASSELIN, Frédéric BOZONNET, Jean-Michel DEL PESO, Gilbert FRAU, Brigitte GALOPIN, Christian GROSSIER, Linda VALLET.
Absents : Jacques BONIFAY, Gérard PERRY, Corinne BRIET avait donné pouvoir à Alain ASSELIN, Bernard SCALET avait donné pouvoir à Jean-Michel DEL PESO.
Secrétaire de séance : Brigitte GALOPIN.

Objet : Projet de tracé du TGV.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de création d'une ligne à grande vitesse dite POCL. Au regard de l'enjeu d'aménagement du territoire mais aussi intérêts économiques et environnementaux, le conseil municipal apporte son soutien au scénario « médian » avec un décrochement de la ligne à GIEN afin de desservir les villes de Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité-sur-Loire et Nevers. Il est précisé que le tracé « médian » a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du Pays Bourgogne Nivernaise le 29 septembre 2011.

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

REÇU LE 18 OCT. 2011



Le Maire
Application de l'article 2
Alain ASSELIN
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée

Affiché le 18 10 2011

